

M. CREAGHAN: Et voici ma dernière question, monsieur le président, c'est un peu une répétition: ai-je raison de supposer que vos enquêteurs spéciaux se contentaient de faire l'inspection des péagers?

M. SHEA: Oui, c'est tout ce qu'on leur demandait de faire et c'est à quoi se bornait leur inspection. Ils avaient pour consigne de surveiller la tenue des hommes et autres choses du genre, de noter les faits insolites.

(Texte)

M. PIGEON: Lors des vérifications faites par vos hommes, est-ce que ces derniers ont découvert des reçus ou des billets falsifiés?

(Traduction)

M. SHEA: Des reçus falsifiés?

(Texte)

M. PIGEON: Des reçus ou des billets?

(Traduction)

M. SHEA: Non, je ne me rappelle rien de ce genre.

(Texte)

M. PIGEON: Est-ce que votre enquête, l'enquête qui a été faite par vos hommes, lorsque vous aviez des doutes sur un percepteur, est-ce que vous la poussiez jusque dans son train de vie?

(Traduction)

M. SHEA: Oh! non. Je n'aurais jamais été jusque-là, je n'avais pas l'intention d'exposer trop mes hommes. Je n'en avais pas le temps, d'ailleurs.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions, monsieur Pigeon? Vous avez la parole, monsieur Johnson.

M. JOHNSON: Monsieur Shea, si j'ai bien compris jusqu'ici, vous avez procédé à ces enquêtes à la demande du directeur du port.

M. SHEA: C'est exact.

M. JOHNSON: Depuis 1946, et surtout de 1946 à 1952 et 1957, vous est-il arrivé de recevoir, verbalement ou par écrit, une requête de M. Chevrier, qui était alors ministre des Transports, ou de M. Marler ou d'un des secrétaires exécutifs adjoints, vous enjoignant de procéder à des enquêtes?

M. SHEA: Non.

M. JOHNSON: Et les hauts fonctionnaires du ministère des Transports ne sont pas entrés en communication avec vous pour vous demander de tenir enquête?

M. SHEA: Jamais.

M. JOHNSON: Savez-vous si une telle requête aurait pu être adressée à d'autres administrateurs du National-Canadien?

M. SHEA: Non. J'imagine que je l'aurais appris, si une telle requête avait été faite, puisqu'il aurait fallu qu'on s'adresse à moi. Mais autant que je me le rappelle, aucune requête semblable n'a été faite.

M. JOHNSON: Il était impossible que le National-Canadien confie à d'autres fonctionnaires que ceux de votre service le soin d'enquêter?

M. SHEA: Oui, ils n'auraient pas eu les moyens voulus pour le faire.

M. JOHNSON: Le seul service était le vôtre?

M. SHEA: Nous avions ce qu'il fallait à cette fin.

M. McDONALD (Hamilton-Sud): Monsieur Shea, je veux faire ici une comparaison. En 1952 quand vos enquêteurs ont commencé leur travail, vous avez constaté lors des 75 vérifications faites qu'il y avait 78 p. 100 d'irrégularités dans ce que faisaient les péagers.